

fois que sa mère ne reçut cette pension que pendant une couple de semestres.

Il dit qu'il a eu lui-même l'honneur de servir et sert encore maintenant dans la marine royale de la Grande-Bretagne comme lieutenant, qu'il est entré en service en l'année 1770, à bord du Somerset, alors commandé par son ami le capitaine Hughes (plus tard sir Edward Hughes), sous les ordres duquel il a servi dans les Indes.

Relativement à la conduite de son père, le pétitionnaire renvoie le ministre au marquis de Townshend, à sir John Jarvis, et à sir Hugh Palliser, qui ont été témoins de sa conduite; et à Evan Nepean, Phillip Stephens, lord Dorchester, etc, qui connaissent le rang et la famille de son père en France. Il fait observer qu'il était parent du comte de Vergennes, du marquis de Lotbinière, chevalier de St-Louis et membre de l'une des plus anciennes familles du Canada; parent du comte de Repentigny, brigadier-général, et dont le père était gouverneur au Sénégal; parent du chevalier Denis Bonaventure, capitaine dans la marine de Sa Majesté très chrétienne, &c.

Le pétitionnaire espère qu'après avoir pris connaissance de tous ces faits l'on reconnaîtra qu'il a droit de s'attendre à être indemnisé par le gouvernement anglais, pour toutes les pertes subies par son père et sa famille, ou du moins d'être payé des arrérages de la pension de sa mère, qu'il a de bonnes raisons de croire maintenant décédée, et à recevoir lui-même une pension analogue.

On devra prendre en considération, non seulement les pertes de son père, qu'il évalue à près de £10,000 sterling, mais aussi celles que la famille a souffertes depuis, en étant privée d'un héritage, se montant à £8000, qui aurait dû lui échoir, à la mort d'un proche parent, M. Denis de St-Simon, de la Louisiane, qui a légué sa fortune à un officier qui n'était point son parent. En outre il est maintenant privé d'un bien situé au Canada, valant £600 par année, qui appartient à la sœur de son